Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Réseau autoroutier vaudois : mesures d'amélioration

Doté de 5,5 milliards de francs pour résorber les « goulets d'étranglement » du réseau autoroutier, le fonds d'infrastructure de la Confédération ne sera que marginalement mis au profit du réseau vaudois. Cependant les goulets d'étranglement sur l'A1 seront traités par d'autres moyens que la Confédération s'est engagée à mettre en oeuvre, sous réserve des décisions politiques : aménagements financés par les budgets ordinaires, extension du réseau, développement de l'offre de transports publics.

Vendredi 19 décembre 20008, le Conseil fédéral a mis en consultation un projet de financement des « goulets d'étranglement » du réseau autoroutier suisse. Sur les 5,5 milliards du fonds d'infrastructure à disposition, près de 1,6 milliard sera engagé pour la première étape (2011-2014). Le tronçon Ecublens - Villars-Ste-Croix est le seul projet romand retenu pour cette étape, pour un montant de 80 millions de francs. Le tronçon Coppet - Vengeron sera traité en deuxième étape.

L'Office fédéral des routes (OFROU) a toutefois fourni - à côté d'un grand nombre de mesures concernant la conservation du réseau - des garanties de réalisation d'un certain nombre d'aménagements (nouvelles jonctions, adaptations locales) qui seront réalisés à court et moyen terme afin d'optimiser la capacité du réseau, notamment aux abords des agglomérations lausannoise et genevoise :

* télégestion et utilisation de la bande d'arrêt d'urgence entre Lausanne et Morges (mise en service en 2010; coût : 34 millions de francs)

* dédoublement de la jonction de la Blécherette (dès 2015 en 3 étapes, pour 100 mios)

* aménagement de la jonction de Malley et création d'une nouvelle jonction à Chavannes (dès 2015; 105 mios)

* étude par l'OFROU d'une nouvelle jonction à Ecublens, en lien avec la mesure prioritaire d'élargissement de l'autoroute entre Ecublens - Villars-Ste-Croix

* en ce qui concerne l'aménagement des jonctions de Coppet, Nyon et Gland, une étude est en cours actuellement sous l'égide du Canton afin de rechercher des mesures visant à améliorer notamment le fonctionnement des transports publics. Les résultats de cette étude seront transmis en 2009 à l'OFROU.

En outre, le Conseil fédéral propose, sous réserve du financement, l'inscription du concept de grand contournement autoroutier de Morges dans le futur réseau des routes nationales.

Pour répondre à la congestion du réseau, d'autres mesures seront encore prises dans le domaine des transports publics : amélioration de l'offre dans l'Ouest lausannois, sur le réseau RER, 4e voie Lausanne-Renens (ZEB 1), 3e voie Renens-Allaman (ZEB 2).

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 22 décembre 2008

DINF, François Marthaler, conseiller d'Etat, chef du département, 021 316 70 01

Dossier_Reseau autoroutier_12 08